

Communiqué de la GUPS – Union Générale des Etudiants de Palestine en France

Des milliers de palestiniens menacés de déportation : une nouvelle étape est franchie dans la politique de purification ethnique israélienne.

Le 13 avril 2010, le décret militaire israélien n°1650 est entré en vigueur, menaçant plusieurs dizaines de milliers de palestiniens vivants en Cisjordanie d'expulsion. Il permet en effet aux autorités militaires de cibler toute personne résidant en Cisjordanie sans autorisation, considérer désormais comme « agent infiltré ».

Ce terme d'« agent infiltré » utilisé par l'administration israélienne reprend le lexique employé dans les années 1960-1970 pour désigner les réfugiés palestiniens des Etats voisins (Jordanie, Syrie, Liban, Egypte), considérés comme des « pays ennemis », qui entraînent en Cisjordanie. Le terme s'applique maintenant aux Palestiniens de l'intérieur contre lesquels Israël part résolument en guerre.

Concrètement, la mise en place d'un tel dispositif d'arrestation arbitraire va entraîner l'intensification de la répression et des expulsions, car les commandants locaux de l'armée israélienne auront le pouvoir de procéder à l'expulsion d'un « infiltré » dans les soixante-douze heures suivant la délivrance de son avis d'expulsion, et d'exiger de lui une amende de 7500 shekels (1500 euros). Et si toutefois la sanction n'était pas suffisamment punitive à leur goût, la « justice » militaire pourra prononcer des peines allant jusqu'à sept ans de prison, avant expulsion.

Ce décret discriminatoire vise notamment les Palestiniens nés dans la bande de Gaza, ou même dont l'un des parents en est originaire, ceux ayant séjourné un temps en dehors de la Cisjordanie, car ils n'ont pu renouveler leur permis de résidence, les étrangères mariées à des Palestiniens sont elles aussi concernées. Des familles entières risquent ainsi d'être déportées. Le comble, c'est que la puissance occupante a cessé de délivrer ces autorisations depuis plusieurs années déjà.

C'est bel et bien une nouvelle étape qui est franchie dans la politique de nettoyage ethnique et de colonisation sauvage menée par les autorités israéliennes, visant à confisquer de nouveaux territoires ainsi qu'à expulser le maximum de Palestiniens qui continuent à être des clandestins dans leur propre pays. Cet ordre militaire est une nouvelle violation israélienne du droit international et des Conventions de Genève et un nouvel exemple de l'insolente impunité de cet Etat colon.

L'Union Générale des Etudiants de Palestine en France constate une fois encore le déni explicite et officiel du droit de notre peuple à l'autodétermination et exprime son inquiétude face à ces pratiques de déportation envisagées par les autorités israéliennes à l'égard de nos compatriotes, qui ne sont pas sans rappeler les périodes les plus sombres de l'Histoire. Nous dénonçons fermement et condamnons sans détour cette directive militaire discriminatoire et attentatoire aux droits et aux libertés du peuple palestinien. Cette nouvelle décision ne doit pas rester impunie, nous appelons au renforcement de la vigilance et de la mobilisation en soutien à notre peuple et aux sanctions contre l'occupant.

14 avril 2010

SOMMAIRE

p.1 Edito:
communiqué de
la GUPS

p.2 Desmond
Tutu aux
étudiants de
Berkeley

p.3-4 Pour le
boycott
académique

p.4 Brève BDS

p.5 Lettre
ouverte à
Bertrand
Delanoë

p.6 La
discrimination
comme solution

p.7 Brèves
liberté
d'expression

p.8 Livre:
*Des chasses à
l'Homme*

UJFP action

Actualités du BDS

Desmond Tutu: « La question est la même en Palestine qu'en Afrique du Sud: l'égalité »

Chers responsables des étudiants de l'université de Californie-Berkeley

C'est avec une grande joie que j'ai appris votre vote récent de 16 contre 4, en faveur du soutien au désinvestissement des fonds de votre université des compagnies permettant et profitant de l'injuste occupation par Israël des terres palestiniennes et de la violation des Droits de l'Homme des Palestiniens. Redresser ainsi les principes moraux, ce qui est encouragé par un nombre rapidement croissant de gens de conscience et dans la société civile aux USA, y compris par des groupes importants de Juifs, est essentiel pour faire un monde meilleur, et c'est toujours une source d'inspiration lorsque des jeunes suivent ce chemin et parlent vrai au pouvoir.

Je vous écris pour vous dire que, en dépit de se qu'allègue vos détracteurs, vous êtes en train de faire une chose juste. Vous faites ce qui vous incombe en tant qu'êtres humains qui croyaient que tous les peuples ont une dignité et des droits, et que tous les êtres à qui l'ont refusé la dignité et les droits méritent la solidarité de leurs compagnons humains.

J'ai été dans les Territoires occupés palestiniens, et j'ai été témoin des routes et des logements racialement séparés qui m'ont tant rappelé les conditions que j'avais expérimenté en Afrique du Sud sous le système raciste de l'Apartheid. J'ai été témoin de l'humiliation des Palestiniens, hommes, femmes et enfants, que l'on faisait couramment attendre des heures aux check-points militaires israéliens, quand ils tentaient de faire les plus basiques déplacements pour visiter leurs proches ou parvenir à leurs écoles ou lycées, et cette humiliation m'est familière et à nombre de noirs Sud-africains qui étaient encerclés et régulièrement insultés par les forces de sécurité du gouvernement d'Apartheid.

En Afrique du Sud, nous ne serions pas parvenus à la liberté et à une paix juste sans l'aide des peuples partout dans le monde, qui à travers l'usage de moyens non-violents, tels que boycotts et désinvestissements ont encouragés leurs gouvernements et autres acteurs institutionnels à se détourner d'un soutien multiséculaire au régime d'Apartheid.

Les étudiants ont joué un rôle moteur dans cette lutte, et j'écris cette lettre avec une gratitude spéciale envers votre école, Berkeley, pour son rôle pionnier dans le plaidoyer pour l'égalité en Afrique du Sud et la promotion de relations éthiques et socialement responsables, pour mettre fin à la complicité avec l'Apartheid. J'ai visité votre campus dans les années 80 et avait été touché de trouver des étudiants rester debout sous le soleil cuisant pour manifester pour le désinvestissement de leur université des compagnies soutenant le régime sud-africain.

La même question d'égalité est ce qui motive le mouvement de désinvestissement d'aujourd'hui, qui essaie de mettre fin à l'occupation israélienne longue de 43 ans et à l'inégalité de traitement des Palestiniens par le gouvernement israélien les excluant. Ces abus sont apparents et bien réels, et personne ne devrait se sentir offensé par les actes de principe, moralement justifiés et non-violents qui leur sont opposés. Il n'est pas plus mal d'interpeller Israël en particulier pour ses abus qu'il n'était mal d'interpeller le régime d'Apartheid en particulier contre ses abus.

À ceux qui vous accusent à tort d'injustice ou de leur faire du tort par cet appel au désinvestissement, j'avance, avec humilité, que les torts dont ils souffrent seront récusés comme pales en comparaison avec les torts causés par une vie sous occupation et le déni quotidien des droits élémentaires et de la dignité. Ce n'est pas avec rancœur que je critique le gouvernement israélien, mais avec espoir, un espoir dans un futur meilleur pour Israéliens et Palestiniens, un futur dans lequel la violence de l'occupant et la violence résultant de la résistance à l'occupant prendront fin, et où un peuple n'aura pas besoin d'en exclure un autre, engendrant souffrance, humiliations, et représailles. Une vraie paix doit être ancrée dans la justice et la responsabilité inébranlable envers les droits universels pour tous les humains, sans regarder l'ethnie, la religion, le genre, l'origine nationale ou autre attribut identitaire. Vous, étudiants aidiez à paver le chemin d'une paix juste.

Je souscrit de tout coeur à votre vote de désinvestissement et vous encourage à rester ferme du côté du droit,

Dieu vous bénisse abondamment,

Desmond Tutu
Archevêque émérite de la ville du Cap

Source: http://mondoweiss.net/2010/04/tutu-issue-is-the-same-in-palestine-as-it-was-in-south-africa-equality.html?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+feedburner%2FWDBc+%28Mondoweiss%29

Traduction: UJFP Aquitaine

UJFP action

Actualités du BDS

Pour le boycott académique

« Un ami israélien, professeur à l'Université Hébraïque de Jerusalem, m'a fait connaître la lettre que Martin Luther King avait écrite d'une prison de Birmingham à quelques confrères, pasteurs de diverses obédiences, qui l'appelaient à la modération. Cette lettre de 1963 est restée célèbre dans les annales de la lutte pour les droits civiques aux États-Unis. Il vaut la peine d'en citer un passage :

“Je dois tout d'abord vous avouer que ces dernières années j'ai été extrêmement déçu par le blanc modéré. J'en suis presque arrivé à la conclusion regrettable que le principal obstacle que rencontre le Noir dans son élan vers la liberté n'est ni le Ku Klux Klan, ni les ligues de défense des blancs, mais bien le blanc modéré, qui s'attache davantage à l'“ordre” qu'à la justice; qui préfère une paix négative, qui se réduit à l'absence de tensions, à une paix positive, qui est la présence de la justice; qui dit constamment “je suis d'accord avec le but que vous poursuivez, mais je ne peux pas être d'accord avec vos méthodes d'action directe”; qui, de manière paternaliste, s'imagine qu'il peut décider des étapes auxquelles un autre homme recouvrera sa liberté; qui a une conception mythique du temps et qui conseille en permanence au noir d'attendre “un moment plus favorable”. La compréhension superficielle des gens de bonne volonté est finalement plus frustrante que l'incompréhension totale des gens de mauvaise volonté.”

Voilà bien ce qui se passe avec la Palestine. Il devient de plus en plus difficile d'ignorer la souffrance des Palestiniens, leur dépossession et leur oppression sur fond de mépris total des droits de l'homme: les images de Gaza, voici un an, et le rapport Goldstone, nous l'ont encore rappelé. Mais il est toujours possible de prétendre que l'action directe est contre-productive et qu'il faut plutôt négocier patiemment et inciter les deux peuples à se parler. Ainsi, la lettre de Martin Luther King est une réponse à une lettre ouverte de religieux qui condamnait les manifestations qui avaient eu lieu à Birmingham et auxquelles, d'ailleurs, il devait de se retrouver en prison. De même, les tactiques non-violentes qu'il avait mises au point, comme la violation délibérée des règlements instaurant la ségrégation, ou le boycott des transports en commun réservant des sièges aux blancs, sont très loin d'avoir fait l'unanimité, sauf dans la communauté noire, qui souffrait quotidiennement. Les autres, bien sûr, pouvaient se permettre d'attendre.

Décidément le parallèle avec la Palestine est de plus en plus frappant. Martin Luther King explique qu'avant de manifester ils avaient voulu négocier avec la municipalité, mais que les négociations avaient tellement traîné en longueur qu'il était devenu évident qu'elles ne servaient qu'à perpétuer le statu quo. Cela fait combien de temps que l'on négocie en Palestine ? Ne sommes-nous pas excédés par ce “processus de paix” qui a visiblement épuisé tous les stratagèmes que l'ingéniosité humaine peut déployer pour prétendre que quelque chose se passe quand il ne se passe rien. Et que sont devenues les résolutions de l'ONU sur la Palestine, seule base légale à un règlement ? Chaque fois que je retourne en Palestine, la situation s'est aggravée, il y a davantage de colonies, davantage de checkpoints, davantage de surveillance, davantage d'arbitraire, et davantage de départs.

Et pourtant, pendant toutes ces années, une vague immense de solidarité et de bonne volonté s'est dirigée vers la Palestine, notamment dans le milieu universitaire. Depuis 1992, la France a beaucoup investi dans la coopération universitaire, nombre de collègues sont allés en Palestine monter des formations, et nombre de Palestiniens, étudiants ou enseignants, sont venus en France pour étudier ou faire leur recherche. Très vite, nous nous sommes aperçus que le rêve d'une coopération triangulaire, où un établissement israélien serait impliqué, était mort-né, tant les restrictions apportées aux déplacements des Palestiniens sont rédhitoires: pour venir en Israël, ou à Jerusalem-Est, il leur faut une autorisation, et ils doivent être partis avant 18H. Et c'est compter sans les aléas des checkpoints ! Restait donc la coopération bilatérale, mais elle aussi souffre du régime qui sévit en Cisjordanie et à Gaza. Il suffit de trois soldats pour bloquer l'université de Bir-Zeit: ils installent un checkpoint volant devant l'unique accès à l'université, contrôlant les entrées et les sorties avec la minutie de gens qui ont tout leur temps, et voilà étudiants et enseignants qui passent leur journée dans les files d'attente qui s'allongent démesurément plutôt que dans les salles de cours. C'est un incident tellement ordinaire qu'il ne fait même pas les journaux, mais c'est une journée de cours perdue. Ces vexations sont innombrables, et vont toujours dans le même sens : briser l'espoir, empêcher que les étudiants et les enseignants n'aient de véritables conditions de travail sur place, et les inciter à partir pour ne plus revenir.

Actualités du BDS

(suite de la page 3)

Que reste-t-il aujourd'hui de toutes ces années de coopération universitaire ? La situation dans les universités palestiniennes est pire qu'elle n'a jamais été. Année après année, le principal changement que nous observons est le progrès de la colonisation, qui étouffe les villes palestiniennes dans un garrot, et l'érection du mur, qui confisque le territoire et morcelle ce qui en reste. Nul ne peut douter qu'il ne s'agisse là d'une politique délibérée, camouflage du processus de paix et avec l'accord tacite de la quasi-totalité de la population israélienne, à l'exception de la minorité arabe, qui n'a guère voix au chapitre.

la minorité arabe, qui n'a guère voix au chapitre. La coopération universitaire peut améliorer le sort de quelques-uns, elle peut ouvrir les yeux des étrangers qui vont en Palestine, elle peut montrer aux Palestiniens (et aux Israéliens) qu'ils ne sont pas abandonnés, mais elle ne contribue pas à résoudre le problème. Ce serait si facile si c'était le cas ! Malheureusement, cela fait des années que nous avons essayé, et cela n'a pas marché. Il devient insupportable de continuer à faire comme si de rien n'était, de parler de coopération scientifique à des gens dont on prend la terre et on emprisonne les enfants, d'assister en spectateur impuissant aux attentes aux checkpoints et aux mille humiliations quotidiennes, et d'entendre nos gouvernants vanter les mérites d'une n-ième relance du "processus de paix", triste excuse pour éluder leurs responsabilités internationales. S'ils ne veulent pas faire respecter les droits de l'homme, les décisions de l'ONU et les conventions de Genève, ce sera donc à nous de le faire, par les moyens non violents qui sont à notre disposition : protestations, pétitions, manifestations, action auprès de nos parlementaires nationaux et européens, refus d'acheter les produits suspects de venir des colonies, refus de toute coopération scientifique susceptible d'aider l'occupation des territoires et le contrôle des populations, tout ceci en collaboration avec le mouvement BDS qui se développe de part le monde. Rarement, dans le conflit millénaire du droit et de la force, les positions n'ont été aussi claires. »

Ivar Ekeland, président de l'AURPID (Association des universitaires pour le respect du Droit international en Palestine)
Professeur à l'University of British Columbia et ancien Président de l'Université Paris-Dauphine

Boycott d'Israël : les 5 militants écossais poursuivis en justice gagnent leur procès !

Le tribunal d'Édimbourg a débouté le gouvernement britannique qui poursuivait 5 militants écossais de la campagne BDS, accusés de "discrimination sur des bases ethniques ou nationales" après avoir interrompu le Quartet de Jérusalem lors du festival de musique d'Édimbourg le 29 août 2008.

Le juge Scott a estimé que les interventions de ces protestataires, qui avaient crié "Musiciens de l'armée israélienne" "Génocide à Gaza !" et "Boycott Israël" pendant le concert qui se tenait au Queen's Hall d'Édimbourg en août 2008, ne s'en étaient pas pris aux musiciens en tant que personnes ou citoyens mais à l'État d'Israël et à l'armée israélienne.

"Ce faisant, ils n'ont pas outrepassé leur liberté d'expression, de parole et de protestation non violente, droits reconnus par la Convention européenne des Droits de l'Homme", a déclaré le juge sous les applaudissements de la salle d'audience. Il a même ajouté qu'une condamnation de ces militants reviendrait à dire que désormais, lors de manifestations, il serait interdit de désigner clairement l'État d'Israël comme responsable de crimes présumés. "Imagine-t-on des pancartes indiquant 'Génocide dans une région non spécifiée du Moyen Orient' ? ou encore 'Boycott d'un État non spécifié du Moyen-orient' ?", s'est interrogé le juge qui a donc demandé la relaxe de ces militants du Mouvement écossais de solidarité avec la Palestine.

La Couronne a fait savoir qu'elle ferait appel de ce jugement. Mais l'ensemble du Réseau britannique pour le boycott d'Israël s'est engagé à poursuivre de manière déterminée la campagne BDS contre l'État d'Israël, et a adopté une motion s'engageant à une solidarité sans faille envers tout militant qui serait en butte à la répression gouvernementale dans le cadre de cette campagne.

lundi 12 avril 2010

www.edinburghnews.scotsman.com

Plus de textes, plus d'info

Sur www.ujfp.org

UJFP expression

Lettre ouverte à Bertrand Delanoë

Tout le monde peut comprendre le souhait du Conseil municipal de Paris de rendre hommage à David Ben Gourion en donnant son nom à une esplanade de la capitale. Il fut le père fondateur de l'Etat d'Israël ainsi que son Premier ministre durant plusieurs années. Enfin, il a été l'artisan d'une collaboration étroite entre Israël et la France, en particulier lors de la Crise de Suez et la tentative de renversement du Président Egyptien Gamal Abdul Nasser en 1956, ou encore en contribuant à l'amélioration des liens militaires et stratégiques entre les deux pays après 1967.

Chacun peut ainsi comprendre que les soutiens à Israël au sein de la Communauté juive mais aussi au-delà, accueillent favorablement cette initiative d'une esplanade Ben Gourion.

Je vous écris néanmoins aujourd'hui pour vous rappeler l'autre visage du personnage dont je viens de faire la biographie.

Pour moi, lorsque je pense à lui, voilà les souvenirs qui l'emportent dans mon esprit. David Ben Gourion fut l'architecte ainsi que le cerveau du nettoyage ethnique de la Palestine en 1948. C'est à partir de cette opération d'expulsion que naquit le problème des Palestiniens tel que nous le connaissons toujours aujourd'hui et qui divisa Juifs et Arabes par un conflit sanglant et sans fin qui s'étendit dans tout le Moyen-Orient.

Certes, il ne fut pas le seul mais il reste la figure emblématique de l'expulsion systématique de près d'un million de Palestiniens de leurs maisons, leurs terres, leur patrie. Il a également ordonné la démolition de centaines de leurs villages et de dizaines de leurs villes et a personnellement ordonné leur transformation en colonies juives. Il a également imposé une loi martiale cruelle et sans pitié dirigée contre la minorité palestinienne restée en Israël, qui incluait l'expropriation de leurs terres, l'exil de beaucoup d'entre eux ainsi que le massacre de Kafar Qassim qui eut lieu en novembre 1956 où des dizaines de Palestiniens innocents furent tués par la police israélienne des frontières. Si l'on tient compte de la situation actuelle d'Israël et de l'aspect criminel de sa politique, semblable à l'apartheid qui était imposé par la communauté blanche en Afrique du sud, il nous apparaît difficile de donner un sens à cette commémoration ainsi qu'à celui qui est honoré. Les crimes commis et la Nakba palestinienne sont toujours de nos jours niés par les autorités israéliennes. Aussi, en donnant le nom de Ben Gourion à une avenue parisienne, ce sera une manière d'accepter et de légaliser ce déni. Cela sera sans aucun doute perçu par la plupart des Parisiens comme une offense.

Je m'adresse à vous en tant que militant et historien de la Nakba, né en Israël et enseignant aujourd'hui au Royaume-Uni, pour vous demander de revenir sur votre décision et de l'abandonner tant que les deux peuples israélien et palestinien ne seront pas arrivés à panser les blessures du passé et à se réconcilier. Tout autre décision ne ferait que contribuer à favoriser la poursuite du conflit tout en semant le doute sur les intentions sincères et pacifiques de la politique française en faveur de la paix.

Bien sincèrement,

Professeur Ilan Pappé (Directeur du centre européen des études palestiniennes, Institut des études arabes et islamiques; Université d'Exeter -Royaume-Uni)

Non à une promenade Ben Gourion

Le 12 avril, manifestation. Le matin du jeudi 15 avril, un rassemblement, et aussi une quarantaine de militants de la campagne BDS France ont embarqué sur un bateau-mouche jusqu'au lieu de la cérémonie où se trouvaient le Maire de Paris Bertrand Delanoë, Rachida Dati, Maire du 7ème, et Shimon Pérès, le président israélien. Munis de drapeaux palestiniens, de fumigènes et de cornes de brume, ils ont déroulé une banderole « *Ben Gourion, Pérès, criminels, Delanoë collabo* », tandis que Pont de l'Alma plusieurs centaines de manifestants protestaient. Pendant ce temps, un autre groupe recouvrait l'Arc de Triomphe d'un drapeau palestinien géant. Les militants ont été interpellés par la police de part et d'autre et cinq d'entre eux ont été placés en garde à vue.

[Voir la vidéo :](#)

<http://www.ujfp.org/modules/news/article.php?storyid=728>

UJFP réflexion

La discrimination comme solution

Hassan Jabreen

Une famille juive du Moshav Nevatim voulait louer sa maison pour une année à de bons amis, qui se trouvaient être une famille palestinienne du Negev. Le comité du moshav a émis des objections et s'est tourné vers la cour du district, plaidant que la location s'était faite en violation des procédures en cours dans le moshav, qui requéraient l'accord du comité. La famille juive plaideait que ce n'était pas comme ça qu'on faisait d'habitude dans le moshav et que ce n'était pas la première fois qu'une maison était louée sans l'accord préalable du comité, surtout pour une location de courte durée. La famille convainc la cour du district qu'il n'y avait pas de procédure standard au moshav. Des membres du moshav dirent sans ambages à la presse qu'ils avaient le droit de bloquer la location parce qu'elle pourrait menacer " l'identité culturelle" du moshav. Le comité du moshav fit appel auprès de la cour suprême de la décision de la cour du district, et, ce mois-ci, la cour a jugé que le contrat de location devait être approuvé par le comité. Surpris par le jugement, des juristes ne cessent de poser à Adallah, l'organisation arabe des droits de l'homme, qui représentait la famille juive, des questions comme celle-ci : comment la cour suprême peut-elle aller contre l'avis de la cour de district ? Comment peut-elle aller contre le droit de la famille juive de louer à qui bon lui semble ? A tout le moins, dans ce cas, la cour suprême a montré la consistance de son approche : elle fait de la discrimination non seulement contre la famille arabe, mais aussi contre la famille juive qui préfère des amis arabes à des amis juifs. Discrimination à rebours ?

Azzad, cafetier arabe d'Haïfa, a refusé de servir un soldat en uniforme, au motif que le café refuse les symboles militaires, qu'ils soient portés par des arabes ou des juifs. Le soldat a plaidé le dommage auprès de la cour. La loi interdit la discrimination dans le service, mais n'interdit pas explicitement la discrimination pour des raisons d'apparence extérieure. A côté de la procédure civile, la ville de Haïfa a entamé une procédure. Cette affaire marque un tournant historique ; pour la première fois ce sont les arabes qui font de la discrimination contre les juifs dans l'état juif. Si le soldat a gagné et que la cour a interdit la discrimination pour des motifs d'apparence extérieure, les seules bénéficiaires de ce jugement seront les femmes arabes religieuses qui sont l'objet des discriminations constantes en raison de leur apparence extérieure (la tête couverte d'un hidjab), sujettes à des fouilles corporelles et parfois interdites d'entrée dans les zones commerciales. Si la municipalité gagne dans cette affaire et peut fermer le café, la décision profite seulement aux citoyens arabes, qui sont victimes de discriminations quand ils vont au restaurant et dans les pubs, mais il devrait aussi entraîner la fermeture de restaurants juifs d'Haïfa.

Et ainsi, nous découvrons la possibilité d'une nouvelle stratégie pour les arabes : pour lutter contre la discrimination, les arabes devraient l'exercer contre les juifs. Par exemple, les cafés arabes pourraient rédiger des offres d'emploi demandant " des candidats qui n'aient pas fait l'armée". Les cours les condamneraient, et diraient que le service militaire n'est pas un critère valable pour obtenir un travail. Cela ne bénéficierait qu'aux citoyens arabes qui sont quotidiennement en butte à la discrimination dans l'emploi parce qu'ils n'ont pas servi dans l'armée. De même on pourrait trouver une famille juive amie qui chercherait à louer une maison dans un village arabe. Le conseil de village pourrait refuser la location parce que cela pourrait menacer "l'identité culturelle" du village. Les cours statueraient contre le conseil de village arabe et interdiraient la discrimination dans le logement pour des raisons de nationalité, et donc retourneraient le jugement de la cour suprême dans l'affaire du moshav. On peut donner d'autres exemples de possibilités, qu'il vaut mieux garder secrètes pour le moment (Pour les porter à la connaissance au bon moment, Adallah représentant le café Azzad dans la procédure administrative contre l'ordre de fermeture municipal). Contre incitation Le journaliste Ben Caspit a écrit, dans un article récent dans Maariv, que, le mois dernier, les organisations de défense des droits de l'homme, conduites par Adallah, ont organisé la participation " la semaine mondiale contre l'apartheid israélien". Des amis proches ont été très en colère contre Adallah. Comment Adallah, qui n'a pas participé à ce mouvement et qui n'est pas membre du mouvement pour le boycott, a-t-il osé tirer la couverture à lui pour quelque chose qu'il n'a pas fait ? Nous répondrons que nous ne sommes pour rien dans l'article de Caspit, que l'auteur n'a pas pris ses informations auprès de nous, et qu'il n'a pas écrit dans l'intention de faire plaisir à Adallah. Au contraire il voulait nous nuire auprès de ses lecteurs hébraïques. Si les membres du mouvement pour le boycott de Tel Aviv intentent un procès à Maariv pour fausse information, est-ce que la cour de Tel Aviv trancherait en leur faveur ? Ou peut-être vaudrait-il mieux choisir la stratégie d'Azzad en l'occurrence.

Hassan Jabreen est le fondateur et le directeur général d'Adallah, le centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël

Traduction: Jacques Jedwab (UJFP PACA)

UJFP réflexion

Brèves...Brèves... Liberté d'expression...Brèves...Brèves...

Goldstone...boycotté !

Le juge Richard Goldstone (qui par ailleurs se définit comme sioniste), rappelons-nous, s'était vu confié par l'ONU la mission d'enquêter sur les crimes de guerre commis pendant l'offensive d'Israël sur Gaza de 2009. Son rapport avait été accablant pour Israël qu'il pointait comme auteur de crimes de guerre voire de crimes contre l'humanité.

Son travail a bien suscité une réaction concrète: la Fédération Sioniste Sud africaine (leur CRIF national) l'a interdit d'assister à la bar-mitzvah de son petit-fils, sous peine de perturbation de la cérémonie, avec l'approbation du rabbin de la synagogue où la cérémonie aura lieu. Celui-ci déclare que Goldstone: « *a énormément desservi non seulement Israël mais le monde juif. Son nom est utilisé dans le monde contre Israël et cela peut accroître la vague d'antisémitisme.* »*. Qui importe, qui exporte le conflit ?

* <http://writingrights.org/2010/04/14/breaking-news-judge-richard-goldstone-banned-from-attending-his-grandsons-barmitzvah>

Crime d'Etat ?

En Argentine, l'antisionisme est puni de prison

Le 12 mars 2010 Carlos Bentolila, juge de la ville de Buenos Aires, a condamné à 6 mois de prison (avec sursis) Juan Carlos Beica , dirigeant de « Convergencia de Izquierda » l'accusant de promouvoir « des pratiques discriminatoires contre une partie du peuple juif... », en ayant pris la tête, avec d'autres dirigeantes et dirigeants ainsi que des personnalités, des mobilisations de janvier 2009 contre les crimes commis par l'« armée de l'Etat d'Israël » contre les habitants de la Bande de Gaza.

Le juge Bentolila a affirmé que « toute attaque contre le sionisme implique une attaque contre les juifs en général », il a ajouté que « quiconque n'est pas juif ne peut questionner le sionisme » niant ainsi le droit de manifester aux milliers de personnes qui le firent dans le monde entier pour tenter de freiner les crimes de lèse-humanité commis par l'Etat sioniste d'Israël.

Ce jugement est un pas de plus dans la politique de criminalisation des manifestations, un attentat contre les libertés démocratiques et une menace de condamnation d'autres militants en procès pour des raisons similaires.

lundi 19 avril 2010

Source : <http://canempechepasnicolas.over-blog.com/article-l-antisionisme-crime-d-etat-48593941.html>

Si vous voulez signer la pétition de soutien comme :

Noam Chomsky, Adolfo Pérez Esquivel (Prix Nobel de la paix), Laura Restrepo (écrivaine), Vilma Ripoll(MST Argentine), Luciana Genro (PSOL Brésil), Orlando Chirino (UNT, Vénézuéla), Eduardo Macaluse et Virginia Donda, députés argentins, tous les partis de la gauche argentine ainsi que l'Association des Mères de la Place de Mai et le syndicat CTA.

Prenez contact avec : jeanpaul.cros@wanadoo.fr

UJFP réflexion

Livres

Des chasses à l'homme

de Grégoire Chamayou

Travail original : réfléchir à ce que « chasse à l'homme » veut dire, dans l'espace et dans le temps .

Chasse aux esclaves fugitifs, aux Peaux-Rouges, aux peaux noires; chasse aux pauvres, aux exilés, aux apatrides, aux Juifs, aux sans-papiers : l'histoire des chasses à l'homme est une grille de lecture de la longue histoire de la violence des dominants. Ces chasses ne se résument pas à des techniques de traque et de capture : elles nécessitent de tracer des lignes de démarcation parmi les êtres humains pour savoir qui est chassable et qui ne l'est pas. Aux proies, on ne refuse pas l'appartenance à l'espèce humaine : simplement, ce n'est pas la même forme d'humanité.

Si la chasse à l'homme remonte à la nuit des temps, c'est avec l'expansion du capitalisme qu'elle s'étend et se rationalise. En Occident, de vastes chasses aux pauvres concourent à la formation du salariat et à la montée en puissance d'un pouvoir de police dont les opérations de traque se trouvent liées à des dispositifs d'enfermement. Le grand pouvoir chasseur, qui déploie ses filets à une échelle jusque-là inconnue dans l'histoire de l'humanité, c'est celui du capital.

Dans son chapitre sur les chasses aux Juifs, l'auteur précise :

« Au cours de leur histoire, les chasses aux Juifs connaissent schématiquement trois mutations majeures : de chasses émeutières, elles deviennent des chasses étatiques; de chasses religieuses, elles deviennent des chasses racistes; de chasses meurtrières, elles deviennent des chasses génocidaires. Or ces trois mutations sont liées. »

Dans les limites de cette note de lecture, une autre citation, prise dans la conclusion :

« La principale opération des politiques xénophobes consiste à prendre en compte la puissante demande sociale de protection en la retraduisant sur le mode restrictif d'une césure entre ceux qui doivent être protégés et ceux qui peuvent ne pas l'être – pire, qui ne doivent pas l'être car c'est en fait d'eux qu'il faudrait être protégé. L'identification de la sphère de la protection légitime au groupe des autochtones, que ce soit sous la modalité biopolitique de la race, historico-culturelle de l'identité nationale ou encore administrative et politique de la régularité du séjour, aboutit nécessairement à créer des populations abandonnées, exposées sans protection aux rapports de prédation. Ce type d'exclusion est d'autant plus efficace, et porteuse d'effets d'autant plus délétères, que les fonctions de protection ont été centralisées par l'institution qui à la fois trace les frontières du groupe des humains protégés et dispose des moyens pour donner la chasse à ceux qu'elle a exclus de sa définition. »

Ce texte n'est-il pas totalement pertinent au regard de la politique de Sarkozy et de Berlusconi ? Ne l'est-il pas tout autant au regard de celle du gouvernement de Netanyahu, qui vient de décréter chassables les Palestiniens « clandestins » en Cisjordanie ?

A.R.

CHAMAYOU, Grégoire.- Les chasses à l'homme.- Paris : La Fabrique éditions, 2010.- 246 p, 13 euros.

UJFP 21, ter rue Voltaire, 75011 Paris 06 61 33 48 22
e-mail: contact@ujfp.org

Directeur de publication: A. Rosevègue
imprimerie spéciale